

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU RENOUELEMENT PARTIEL D'AUTORISATION D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE, AU LIEU-DIT « LA BROUSSE »

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIETE EQIOM GRANULATS – 10 AVENUE DE L'ARCHE, COLISÉE GARDENS, 92419 COURBEVOIE

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45600 SULLY-SUR-LOIRE

DUREE DE L'ENQUETE : 33 JOURS, DU JEUDI 20 JANVIER AU LUNDI 21 FEVRIER 2022 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RESUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE EN MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : ([WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES](http://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE%20ET%20RISQUES/RISQUES)).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIETE EQIOM GRANULATS – 10 AVENUE DE L'ARCHE, COLISÉE GARDENS, 92419 COURBEVOIE

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. JEAN BERNARD, CHEF ADMINISTRATIF DU PERSONNEL DE L'ARMÉE EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE AUX DATES SUIVANTES:

- JEUDI 20 JANVIER 2022 DE 9H00 À 12H00
- MARDI 25 JANVIER 2022 DE 14H00 À 17H00
- VENDREDI 4 FÉVRIER 2022 DE 9H00 À 12H00
- VENDREDI 11 FÉVRIER DE 9H00 À 12H00
- LUNDI 21 FÉVRIER 2022 DE 14H30 A 17H30

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE, SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE «ddpp-sei-eqiom@loiret.gouv.fr» PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.